

Publié le 26/02/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P068\_2024

Date : 22/02/2024

**OBJET : Missions de contrôle technique, coordonnateur SPS, SSI et OPC pour la construction du centre aquatique à Valognes - Lot n°4 : Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination - Avenant n°2**

### Exposé

Un marché public a été conclu avec la société SOFRESID ENGINEERING pour une mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination pour la construction du centre aquatique à Valognes en septembre 2017, pour un montant de 43 200,00 € HT.

Un avenant n°1 a été notifié le 16 mai 2022 afin de prendre en compte les évolutions techniques et financières de la construction du centre aquatique à Valognes pour un montant de 21 600,00 € HT.

Aussi, un avenant n°2 est prévu afin de tenir compte de la complexité du chantier, du recalage de la réception (fin mars) et à la demande, par la maîtrise d'ouvrage, de renforcer le suivi sur les deux derniers mois d'un montant de 11 389,47 € HT.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2194-2,

**Considérant** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** le marché d'OPC pour le centre aquatique notifié le 19 septembre 2017 à la société SOFRESID ENGINEERING,

**Considérant** l'avis favorable sur l'avenant n°2 formulé par la Commission d'appel d'offres lors de la séance du 15 février 2024,

### **Décide**

- **De signer** l'avenant n°2 au lot n°4 - Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination avec la société SOFRESID ENGINEERING - 151 rue du Plat Chemin - Atomium 2A - BP 64 - 50460 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 11 389,47 € HT soit 13 667,36 € TTC,
- **De dire** que le montant du marché s'élève désormais à 76 189,47 € HT, ce qui représente une augmentation de 76,36 % du montant de marché (dont 26,36 % pour l'avenant n°2),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal APCP centre aquatique - imputation 2313 - LdC 75565,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**